

ABONNEMENT.

Un an... 36 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 9

L'ECHO SAUMUROIS

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Novembre 1877.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 12 novembre.

PRÉSIDENTIE DE M. JULES GRÉVY.

MM. Legonidec de Tressan et de Léon
sont proclamés secrétaires.

M. le président déclare la Chambre consti-
tuée et la remercie de l'avoir confirmé dans
ses fonctions.

Ces fonctions lui imposent une tâche et
une responsabilité à la hauteur desquelles il
s'efforcera de se tenir, comme la Chambre,
par sa modération et sa fermeté, saura se
tenir à la hauteur de sa sienne (applaudisse-
ments à gauche); s'inspirant de l'admirable
sagesse et de la volonté du pays qui est avec
elle. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. Caillaux, ministre des finances, dé-
pose le projet du budget de 1878;

Un projet tendant à régulariser des cré-
dits ouverts pendant l'absence des Cham-
bres;

Et des projets portant ouverture de cré-
dits supplémentaires.

M. Leblond dépose une proposition de
résolution relative à des modifications à ap-
porter au règlement de la Chambre et de-
mande l'urgence.

L'honorable membre rappelle que dans
les dernières séances de la précédente Cham-
bre il s'est passé des faits très-regrettables,
qui ne pourraient se reproduire sans com-
promettre gravement la dignité de l'Assem-
blée. (Applaudissements à gauche.)

L'urgence, mise aux voix, est déclarée.

M. Albert Grévy dépose une proposition
de résolution tendant à ce que toutes les
lois ayant été violées pendant la période élec-
torale (Applaudissements à gauche) pour
exercer sur les élections une pression illégit-
ime, et le scandale de la candidature offi-
cielle s'étant étalé aux yeux du pays avec des
procédés qui engagent la responsabilité de

leurs auteurs (Nouveaux applaudissements),
tous les faits délictueux et criminels qui se
sont produits devront être réunis dans un
tableau d'ensemble qui permette d'en appré-
cier le caractère et d'en prévenir le retour.

Cette mesure étant d'autant plus néces-
saire qu'on se met en rébellion contre les
volontés du pays (Vifs applaudissements), il
demande qu'une commission d'enquête soit
nommée pour étudier tous les faits relatifs
aux élections, soit investie des pouvoirs les
plus étendus, et propose à la Chambre les
résolutions que ces faits lui paraîtront com-
porter. (Nouveaux applaudissements.)

L'orateur demande la déclaration d'ur-
gence. Il importe d'ouvrir le débat sur la
candidature officielle dont le pays attend la
condamnation et la flétrissure. Il s'est pro-
duit des faits dont la conscience publique ré-
clame la répression.

Toute autre procédure serait illusoire,
puisqu'à l'heure actuelle les coupables sont
les agents du ministère qui s'attache sur ces
bancs. (Applaudissements.) Le pays attend
encore que la Chambre demande compte à
ceux qui, depuis cinq mois, traitent la France
en province conquise, des libertés publiques
et rétablissent les rôles respectifs du maître
et du serviteur révolté.

Le pays a fait son devoir. C'est mainte-
nant à la Chambre à faire le sien. (Vifs ap-
plaudissements à gauche.)

M. le duc de Broglie, président du con-
seil, déclare que le gouvernement, lui aussi,
demande l'urgence; il appelle la lumière
sur les accusations qui se produisent contre
lui.

Quand viendra le moment de constituer la
commission d'enquête, il réclamera peut-
être des juges plus impartiaux que ceux
qu'on lui offre; il ira au-devant de l'enquête
avec plus d'empressement que ceux qui na-
guère s'étaient sans mandat emparés du
pouvoir et fera juger cette étrange théorie
suivant laquelle deux pouvoirs établis par la
Constitution devraient s'incliner immédiate-
ment devant la volonté du troisième. (Ap-
plaudissements à droite.)

L'urgence, mise aux voix, est prononcée.

M. Horace de Choiseul demande à la Cham-
bre de se retirer immédiatement dans les
bureaux pour examiner la proposition de
M. Albert Grévy.

M. Cunéo d'Ornano dit que la Chambre n'a
pu qu'entendre une simple lecture des pro-
positions de M. Leblond et de M. Albert
Grévy.

Cela n'est pas suffisant pour ouvrir une
discussion sérieuse. Il faut que les deux
propositions soient imprimées et distribuées;
elles pourront être mises à l'ordre du jour
des bureaux de demain. (Aux voix!)

La proposition de M. Cunéo d'Ornano,
mise aux voix, n'est pas adoptée.

M. le président annonce que des copies de
la proposition de M. Albert Grévy seront
mises à la disposition des bureaux. La
Chambre décide qu'elle se retirera immédia-
tement dans les bureaux.

La séance est suspendue à quatre heures.
Elle sera reprise à cinq heures.

Chronique générale.

Voici quel a été le scrutin pour la nomi-
nation du président définitif de la Chambre
des députés:

Nombre de votants, 460; bulletins blancs
ou nuls, 159; suffrages exprimés, 304;
majorité absolue, 152.

M. Jules Grévy ayant obtenu 299 voix,
est élu président de la Chambre des députés.

Si l'on continue à parler beaucoup d'une
part d'un cabinet de droite présidé par M.
Daru, d'autre part d'un cabinet centre droit
senatorial, nous pouvons affirmer qu'il n'y
a rien encore, aujourd'hui, d'irrévocable-
ment arrêté, quant à une constitution défi-
nitive d'un nouveau cabinet, mais les élé-
ments sont prêts, et, si les ministres actuels
se retiraient maintenant, un nouveau minis-
tère entrerait dès demain aux affaires.

LA RÉOLUTION DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

On lit dans l'Assemblée nationale:

« Nous ignorons s'il faut attribuer à la
fermeté du Maréchal et au courage que
montre le cabinet Fourtou de Broglie l'hési-
tation qui se produit parmi les députés
nommés dans la séance plénière des gau-
ches; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que
nous osons à peine croire aux renseigne-
ments que nous recevons à la dernière heure
sur les résultats de la conférence, qui s'est
terminée à une heure très-avancée de la
nuit.

« Si nous devons dire toute notre pensée,
nous croyons bien que les gauches aient
déjà la certitude qu'une seconde dissolution
de la Chambre pèse sur leur tête, et c'est
pour cela qu'elles comprennent bien que si,
à la première campagne, elles ont perdu
plus de soixante de leurs membres dans une
seconde campagne électorale elles laisseraient
sur le carreau un grand nombre de
leurs et ne reviendraient peut-être qu'au
nombre de deux cents.

« Quoiqu'il en soit, la double résolution
prise dans la dernière séance du comité
ressemble singulièrement à une vraie recu-
lade.

« Il a donc été arrêté que les gauches
devaient s'abstenir de toute démonstration
directe contre le Maréchal.

« Sur la question du budget, il a été éga-
lement décidé qu'on voterait un douzième
provisoire pour le mois de janvier, et puis
un douzième provisoire pour février. Mais
on ne donnerait le second douzième qu'à la
fin de décembre, de façon que, dans le cas
où la dissolution serait de nouveau pronon-
cée, le Gouvernement soit dans l'impossibi-
lité d'ajourner pendant plusieurs semaines
les nouvelles élections.

« Plus on a cherché la conciliation et plus
on a le droit de soutenir la lutte avec éner-
gie.

« Puisqu'il n'y a plus de conciliation pos-
sible, puisque toute concession, maintenant,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLARENS.

NOUVELLE INÉDITE.

(Suite.)

VII.

rent sous mes yeux. Au Prado, à la Florida, aux
Délices et à Campo grande, je rêvais tout éveillé;
mais lorsque j'aperçus la Giralda, lorsque j'entrai
dans la belle Séville, tout naturellement je me mis
à fredonner:

« Palais de l'Alcazar, délices des rois Maures, etc., etc. »

Je me fis indiquer le domicile de la senora Rol-
dano qui m'attendait depuis deux jours, parce que
j'avais perdu mon temps à Paris.

Ma tante me fit l'effet d'une excellente personne,
à première vue. Elle avait pu être fort belle,
comme on me l'avait dit; mais il n'y paraissait
plus. Petite et encore assez vive, elle n'était pas
si vieille que je me l'étais imaginé: on lui eût
donné cinquante-cinq ou cinquante-six ans, quoi-
qu'elle en eût soixante-sept bien sonnés aux horlo-
ges de toutes les Espagnes.

Elle me reçut avec de grandes démonstrations
d'amitié et une volubilité inconcevable de paroles
où revenaient sans cesse le « caro resobrinó »

Je n'étais pas très-fort en espagnol, et elle se
mit à rire de mon embarras avec un tel entrain
que je finis par en rire moi-même, tant sa gaieté
m'avait gagné.

Nous fîmes donc bons amis dès le premier jour.

Du reste, la senora me présenta à l'élite de la so-
ciété, et, en peu de temps, j'eus mes entrées partout.

Cependant, au milieu de cette vie occupée,

j'avais trouvé chaque matin le loisir d'ajouter des
alinéas à mon journal de voyage, et comme je vou-
lais avoir vu tout Séville avant d'expédier ces notes
à ma famille, j'étais à la fin de la semaine que je
n'avais pas encore écrit le: « Je vous embrasse de
tout mon cœur et suis, etc... »

Je me disposais à terminer mon épître lorsqu'on
me remit une lettre de ma mère. Mon père n'était
pas encore revenu au logis, me disait-elle; mais
elle pensait bien qu'il n'allait pas tarder. Elle se
trouvait trop isolée et réclamait de mes nouvelles
au plus tôt.

Après y avoir ajouté quelques lignes, je cachetai
aussitôt mon paquet et je songeai alors que j'avais
aussi promis à Alphonse de lui conter comment
s'était effectuée ma longue route au-delà des Pyr-
énées. Je ne voulais pas renvoyer au lendemain. En
lui écrivant, n'écrivais-je pas à Marguerite?

Il me fallait une certaine habileté de style pour
rester dans les limites voulues, tout en exprimant
bien ce qui me tenait au cœur. Je fis un vrai chef-
d'œuvre de littérature, une de ces compositions de
rhétorique où aucune tierce personne, du moins à
mon avis, n'aurait pu soupçonner que certaines
toutes petites phrases en disaient long, long, à la
plus aimée des Marguerites, lorsque je m'adressais
tout simplement à un ami sérieux.

Ceci fait, je n'avais qu'à attendre.

Ma tante me ménageait une surprise. Une de ses

parentes devait nous arriver un de ces jours de la
campagne; mais comme cette cousine tardait un
peu trop, la senora Roldano résolut d'aller la cher-
cher elle-même. Naturellement la proposition
m'agréa.

Tout d'abord, au moment de monter dans le
carrozza, ma tante me dit:

— « Espera un poco, hijo mio »: Attendez un
peu, mon fils.

Et aussitôt je vis un sirvient m'amener un beau
cheval, qui me rappela Gibraltar...

— Je vous le donne, enfant, pour vos promena-
des — paro el paseo — ajouta-t-elle; et aujour-
d'hui galopez auprès de moi, caballero (jeune
chevalier!).

Cette attention me toucha. Aussi, j'en exprimai
mes vifs remerciements à celle qui me traitait déjà
comme son fils.

Nous allâmes ainsi d'un bon train, et ma tante,
de temps à autre, passait sa tête par la portière
pour me sourire et s'écrier: « Bien! bien! »
lorsque le cheval caracolait.

Le pays que nous parcourions, quoique peu bien
cultivé, était d'une fertilité merveilleuse, et, en
moins deux heures, nous arrivâmes à une char-
mante habitation sur la rive gauche du Guadal-
quivir.

— C'est ici chez la senora Navarro, me dit ma
tante.

Mon père fit plus qu'il ne m'avait promis, en
m'accompagnant jusqu'à Saint-Sébastien; et, une
fois là, il m'embrassa avec tant d'effusion qu'il lui
fut impossible de dire autre chose que: « Mon pau-
vre fils! mon pauvre fils! ce ne sera pas plus de
trois mois, je pense. Va, va, mon enfant! »
Je ne raconterai certes pas mon voyage en Es-
pagne; mais je dois à la vérité d'exprimer ici que
ce beau pays me laissa tout d'abord indifférent et
que, jusqu'à Madrid, ma pensée ne quitta pas un
seul instant le clocher de mon village et la petite
maison de l'étang de Clarens. Puis, peu à peu, je
n'oubliai pas, mais je me sentis tout autre à l'aspect
des choses nouvelles et splendides qui se déroulé-

ne ferait qu'augmenter les exigences, il faut procéder avec la plus grande vigueur et démontrer aux fauteurs de révolutions que le Pouvoir exécutif et le Sénat ne subiront pas la tyrannie de la Chambre basse et ne permettront pas que la France soit opprimée, amoindrie, perdue sous la tyrannie d'une nouvelle Convention. »

Un incident assez triste vient de se produire à Metz, à l'occasion de la Fête des Morts.

L'autorité allemande a fait enlever brusquement les petits drapeaux français qui surmontaient les tombes de nos soldats morts.

A la séance du conseil municipal du 7 novembre, M. Bezançon, maire de Metz, a interpellé en ces termes M. Freyberg, le gouverneur allemand :

« Interprète des sentiments de nombre de mes collègues, touchés comme moi de nombreuses réclamations, je viens, monsieur l'administrateur, vous demander si vous pouvez nous donner quelques éclaircissements sur un fait qui a vivement ému l'ancienne population messine. Je veux parler de la suppression des emblèmes qui décoraient les tombes des soldats français tombés sous nos murs. De qui émane cette mesure que nous ne pouvons nous expliquer, et qui, jusqu'à présent, ne s'était pas encore produite ? »

« S'il est des sentiments dignes de tous les respects, c'est incontestablement le culte des morts, si puissant chez tous les peuples et surtout parmi nous. Aussi ne saurions-nous comprendre le motif d'une rigueur que rien ne justifie à nos yeux et qui va directement contre cette pensée, toute de conciliation, et qui est, croyons-nous, celle du gouvernement : l'apaisement des esprits.

« Pourquoi donc recourir à des moyens qui, loin de cicatriser des plaies qui saignent encore, sont de nature à les raviver ? Ne serait-il pas plus sage de laisser au temps le soin de les cicatriser ? Aussi croyons-nous que, complètement renseignée et envisageant les choses à leur point de vue, l'autorité supérieure se serait abstenue. Nous serions heureux, monsieur l'administrateur, de vous voir ici l'interprète d'une grande partie de la population et d'obtenir par votre intervention que toute liberté soit laissée aux parents et amis des victimes, et qu'ils puissent, comme par le passé, rendre aux morts un pieux et dernier hommage. »

M. Freyberg a déclaré que c'était par son ordre que les petits drapeaux avaient été enlevés, parce qu'à ses yeux le drapeau allemand devait seul être arboré en Allemagne.

M. Abel, conseiller municipal, a soutenu que la mesure était illégale et arbitraire, se fondant sur un article du Code pénal allemand qui regarde comme sacrés tous ornements attachés aux tombes et punit leur mutilation.

Le conseil municipal tout entier, malgré la déclaration de l'administrateur allemand, s'est rallié à l'unanimité à l'interpellation de

M. Bezançon. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que le conseil municipal de Metz a été ce jour-là l'interprète des sentiments douloureux de toute la population de la ville.

On écrit d'Arles au Citoyen :

« M. le procureur de la République est venu à Arles, procéder à l'interrogatoire des individus arrêtés dans la soirée du 4 novembre.

« Sur 20 personnes emprisonnées prévenues d'avoir pris une part plus ou moins large à l'émeute qui a eu lieu le 4 novembre, sur le perron de l'hôtel-de-ville et sur la place Royale, quatre jeunes gens ont été mis en liberté, après un examen sérieux des faits accomplis.

« La justice, très-heureusement intervenue, informe, et tout porte à croire que les arrestations ne se borneront pas à quelques brailleurs ou à quelques vanus-pieds, car les vrais coupables de cette scène révolutionnaire, durant laquelle les cris les plus odieux ont retenti de tous côtés, ne sont pas ceux qui, par entraînement ou par une fascination quelconque, ont été conduits sur le théâtre du désordre, mais bien ces chefs du parti républicain, personnages audacieux, que les chassepots du 12^e chasseurs et les sabres du 26^e dragons tiennent seuls à l'écart. »

LA FAMINE DANS L'INDE. — APPEL A LA CHARITÉ.

On sait quelles souffrances endurent en ce moment les malheureuses populations de l'Inde. Nous avons reproduit l'appel fait à la charité privée par M. Desbassayns de Richemont. Les évêques français ne pouvaient rester insensibles à une si terrible situation, et plusieurs d'entre eux se sont déjà adressés à la charité des fidèles de leur diocèse.

M^r l'évêque d'Autun a prescrit une quête pour les victimes de la famine dans l'Inde française. M^r Perraud rappelle qu'aux Indes les récoltes de riz, d'orge et de maïs ont été entièrement détruites par suite d'une sécheresse prolongée et exceptionnelle. Pour nos seuls territoires de Pondichéry et de Karikal, c'est une population de plus de 220,000 âmes qui est réduite au plus affreux dénûment. Les classes aisées, atteintes elles-mêmes par le fléau, ne peuvent venir en aide aux ouvriers des villes ni aux habitants des campagnes. Les routes sont encombrées de troupes errantes d'êtres humains, qui se traînent plutôt qu'ils ne marchent, et qui, décimés par la dysenterie et le choléra, sèment les chemins de leurs cadavres.

Les souscriptions de la charité anglaise pour les victimes de la famine dans les territoires britanniques ont déjà dépassé le chiffre de sept millions de francs. La France ne saurait rester indifférente à la détresse d'une de ses plus anciennes et de ses plus fidèles colonies. M^r Perraud a su se faire, en termes émus et éloquents, l'avocat d'une cause déjà si bien défendue par M. Desbassayns de Richemont, et à laquelle nous pensons qu'au-

cun cœur chrétien et français ne saurait rester sourd.

Etranger.

On ne comprend pas que la Porte ait nié le complot ourdi à Constantinople contre le sultan ; les détails qui nous arrivent de cette ville même ne permettent plus le moindre doute.

Dans la journée du 3 novembre, le premier chambellan d'Abdul-Hamid et le ministre de la police, à la tête d'un détachement de troupes, ont cerné le palais d'Acheragan, habité par l'ex-sultan Mourad. Tout le personnel, composé de quatre-vingts employés, fut alors arrêté et conduit à la police pour y subir un interrogatoire. Tous les gens de service ont été congédiés et remplacés.

On songe même actuellement à transférer le malheureux Mourad dans un autre palais.

Comme ces mesures ont coïncidé avec l'affichage des placards demandant le changement des ministres, il est impossible de nier l'existence d'une conspiration à Constantinople. Le complot peut être étouffé pour le moment ; mais il est réel. Quant à son but, il est ignoré ; il tendait peut-être au rétablissement de Mourad, ou au rappel de Midhat-Pacha, ou simplement encore à un changement de cabinet.

Le sultan a donné une sorte de satisfaction au mécontentement populaire en remplaçant trois ministres. Djewel-Pacha cède le ministère de l'intérieur à Hamdy-Pacha ; Marnif-Effendi cède celui de l'instruction publique à Kémal-Pacha ; et Said-Pacha, premier secrétaire du sultan, est nommé ministre de la liste civile.

Voici une nouvelle tellement étrange que nous la rapportons sous les plus expresses réserves. D'après l'Agence Maclean, le Times aurait reçu une dépêche annonçant la pendaison de Chefket-Pacha et l'empoisonnement de Mourad par son frère le sultan Abdul-Hamid.

Il se passe donc à Constantinople des événements graves sur lesquels les dépêches officielles gardent le silence.

Guerre d'Orient.

Deux dépêches de Constantinople annoncent un combat devant Erzeroum, dans lequel les Russes auraient éprouvé un échec. C'est en attaquant les fortifications d'Azizie qu'ils auraient été repoussés.

La seconde dépêche dit que « Moukhtar les a poursuivis et s'est avancé à une heure et demie de distance d'Erzeroum ». Il résulte de cette phrase que Moukhtar tient la campagne aux environs de la ville et qu'il n'a point fait retraite sur Trébizonde, comme on le croyait au premier abord. Il entend donc défendre la ville contre les Russes. Mais cette résolution lui fait courir le danger d'être coupé de la mer Noire par où

lui viennent ses approvisionnements ; car il ne faut pas oublier que la colonne russe, che et menace par conséquent ses communications avec Trébizonde.

De plus, Batoum est vivement attaquée par les Russes. Jusqu'ici Dervich-Pacha a résisté à leurs assauts ; mais si la place venait à être emportée, les Turcs perdraient bien vite le littoral de la mer Noire qui leur est si utile pour leurs approvisionnements.

Nous n'avons aucune dépêche de Bulgarie, ce qui prouve que la situation reste la même. Seulement nous recevons de Sibawa une correspondance qui nous annonce la formation de cette troisième armée dont nous avons déjà parlé. Le corps destiné à se porter soit à droite sur Plewna, soit à gauche sur Rasgrad, suivant les opérations militaires, ne compte encore que 40,000 hommes. Mais avec les renforts qui sont en marche et qui arriveront prochainement, son effectif doit être porté à 60,000 hommes environ.

Chronique Locale et de l'Ouest.

VILLE DE SAUMUR.

ARRÊTÉ concernant les droits de place.

Le Maire de la ville de Saumur, Vu le règlement des droits de place et d'étalage à percevoir dans la ville, à la date du 13 février 1875, art. 1^{er} et 7 ; Vu l'arrêté interprétatif de ce règlement, à la date du 27 septembre 1875 ; Considérant que l'article 1^{er} soumet au droit de place toute denrée ou marchandise introduite dans la ville pour y être vendue aux foires et aux marchés ; que c'est par une juste interprétation de cet article qu'on a compris dans cette catégorie les denrées et marchandises introduites dans la ville pour y être vendues et circulant dans les rues ou places ;

Considérant que l'article 7 excepte de ce droit les denrées et marchandises vendues hors la ville et avant leur introduction ;

Considérant que l'arrêté du 27 septembre a donné à cet article 7 une interprétation différente en restreignant l'exemption du droit aux seules denrées ou marchandises introduites pour être conduites chez le propriétaire ou le rentier, à titre de redevance, tandis qu'elle doit s'étendre aux marchandises et denrées vendues en dehors de la ville et qui n'y sont introduites que pour être conduites chez l'acheteur, devenu propriétaire de la chose, avant l'introduction dans la ville ;

Sans déroger à la disposition de cet arrêté du 27 septembre 1875, qui exempta du droit de place les denrées et marchandises destinées au propriétaire ou rentier, dit que cette exemption du droit de place s'étend à toute denrée ou marchandise vendue en dehors des limites de l'octroi et qui ne sont introduites que pour être livrées au domicile de l'acheteur ;

Charge M. le Commissaire de police de veiller à l'exécution de cet arrêté.

Les grelots des mules avaient averti les hôtes que des visiteurs se présentaient : la grande porte s'ouvrit aussitôt pour livrer passage à un homme d'une cinquantaine d'années, lequel, avec tous les compliments d'usage, offrit son bras à la senora Roldano pour descendre du *carrozza*.

Après avoir jeté à un valet la bride de mon cheval, je fis deux pas en avant, mon sombrero à la main.

— Senor Ambarès, dit alors ma tante, celui-ci est mon neveu bien-aimé, Estevan Roldano, un Français.

Puis, s'adressant à moi : — Mon fils, le senor Ambarès est le frère de ma cousine Navarro.

— Jeune homme, vous serez chez nous un parent et un ami, répondit gravement le senor Ambarès.

Nous entrâmes dans la maison. La senora Navarro pouvait avoir quarante-cinq ans. Elle était petite comme ma tante, vive et alerte malgré son embonpoint.

Ma présentation eut lieu dans les mêmes termes que précédemment.

Les deux femmes nous laissèrent ensuite et j'entendis dans le grand escalier des voix fraîches et des rires et des embrassades... tandis que le senor Ambarès me faisait passer dans sa chambre.

M^{me} Navarro était veuve, je le savais, mais je

n'étais pas très-sûr qu'elle eût des enfants : si pourtant, il me semble que ma tante avait parlé de deux garçons ou de deux fillettes peut-être.

Dans tous les cas, les voix que j'avais entendues n'étaient pas celles de douairières. Allais-je donc bien me distraire avec tout ce monde-là ?

— Senor Estevan, si nous fumions une cigarette ? Je fumai la cigarette en demandant à mon hôte s'il aimait la chasse ou la pêche.

— Je chasse quelquefois, répondit-il ; mais j'ai des occupations assez multipliées pour ne pas me livrer souvent à ces amusements de jeune homme. En ce moment, je compulse des papiers pour un procès interminable qui intéresse la fortune de ma sœur.

Etourdiment je crus devoir alors faire parade de mon titre de licencié en droit pour offrir mes services au senor Ambarès, s'il avait besoin de renseignements sur la jurisprudence.

Il s'empressa de ne pas refuser mon aide pour plus tard, et tandis que nous étions ainsi en train de parler, la porte s'ouvrit pour livrer passage à un adolescent qui venait voir le Français arrivé chez sa mère.

Le jeune Pedro était un charmant garçon de quinze à seize ans avec lequel je fis connaissance tout de suite.

— Est-il vrai, monsieur, que vous me permettez de chevaucher avec vous ; que nous irons à

la chasse ; que vous êtes avocat, que, etc., etc. ?

Ma bonne tante avait sans doute vanté son cher neveu outre mesure.

J'assurai Pedro que nous serions bons amis, et, suivant son avis, nous nous fîmes pour rejoindre les dames qui nous attendaient au salon.

À cette époque de ma vie, je devais marcher « de surprise en surprise », suivant les expressions d'un grand homme. Je me fais cependant à moi-même cette réparation d'honneur que je n'étais pas tout à fait un niais. Je n'avais que cette qualité, commune aux jeunes hommes, de ne douter de rien et de me croire au fait de tous les incidents de la vie.

Au salon, il n'y avait pas que ma tante et la senora Navarro : entre elles deux se trouvait une jeune fille dont les grands yeux noirs m'enveloppèrent d'un regard curieux et bienveillant tout à la fois.

Je fus interdit un peu à l'aspect de cette belle enfant qui pouvait avoir de dix-huit à vingt ans au plus.

Quand sa mère eût dit :

— C'est ma fille, senor !

Elle eut un de ces frais sourires qui répandent un charme inexprimable sur toute la physionomie, un sourire révélant une grande bonté de cœur. C'est en cela que l'Espagnole a la suprématie sur toutes les autres femmes ; mais il y a sur son

compte une erreur propagée que je tiens à rectifier. Aimer, dit-on, est la grande affaire de l'Espagnole ; en dehors de son amour sous toutes les formes, ne lui demandez pas autre chose : « elle n'est pas plus instruite que la femme française, sa digne compagne au point de vue de l'ignorance. »

Si ce jugement peut avoir dans sa raucosité un fond de vérité pour une certaine classe de femmes, il n'en reste pas moins d'un absolutisme trop prononcé ; car en Espagne, comme en France, il y a des femmes instruites et d'un savoir supérieur à celui de beaucoup d'hommes. L'amour est d'ailleurs la science suprême, et, pour la moralisation des peuples, cette charité divine est un peu au dessus d'une formule algébrique.

Pedro, dans son expansion, s'écria tout d'un coup que je voulais bien l'admettre pour mon compagnon à la promenade et à la chasse ; et s'adressant à sa sœur :

— Tu devrais venir avec nous, Marguerite !

Ce nom fit vibrer en moi une fibre secrète.

La distraction avait à demi voilé l'image de celle que j'avais laissée à Clarens, quand venait maintes fois se présenter à mes yeux, et sous d'autres traits, également beaux, une jeune fille du même nom.

(A suivre.)

DR BERGUES-LA-GARDE.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 12 novembre 1877.

Le Maire, LECOY.

ELECTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL.

Voici le résultat des élections de ballottage qui ont eu lieu dimanche dans les cantons de Durtal et de Noyant :

Durtal : M. Bilbille, conservateur, a été élu par 1,225 voix ; pas de concurrent.

Noyant : M. Varailhon, républicain, a été élu par 1,185 voix, contre M. de la Bouillèrie, conservateur, qui en a obtenu 1,032.

Cholet. — On lit dans l'Intérêt public :

Dans son audience du 10 novembre, le tribunal correctionnel de Cholet a condamné à 20 fr. d'amende deux électeurs, déchus du droit de vote par suite de condamnation antérieure, qui ont voté le 4 octobre dernier.

LE FRÈRE VICTORIN.

Nous lisons dans le Journal de Maine-et-Loire :

L'institution Saint-Julien vient de faire une immense perte. Le frère Victorin est mort vendredi subitement au milieu de ceux qu'il aimait tant.

A d'autres appartient l'honneur de dire ce qu'il a été comme chef d'institution, comme maître, comme ami, comme conseil ; mais qu'il nous soit permis à nous, qui avons été témoin de son héroïque et modeste dévouement, de raconter ce qu'il fut pendant la douloureuse guerre de 1870, sur le champ de bataille de Patay, alors qu'il appartenait, avec M. d'Onsbray, aux ambulances de l'armée de la Loire.

Le bon frère Victorin, comme on l'appelle au 4^e bataillon de mobiles de Maine-et-Loire, avait été attaché à l'ambulance de ce bataillon ; malgré ses 44 ans, il avait tout quitté pour aller porter secours aux victimes de la guerre, à nos malheureux blessés ; nulle fatigue, nulle privation, ne le laissaient sentir la moindre altération dans son énergique constitution et dans son dévouement aux autres.

Le premier arrivé sur le champ de bataille, il le quittait toujours le dernier, lorsque sa triste mission était accomplie.

Nous croirions manquer à un véritable devoir, en ne dévoilant pas ici les mâles vertus de cet homme de bien, qui, aussi modeste que brave, affrontant les obus et les balles, allait recueillir dans les plaines de Patay, de Loigny, de Faverolles, sous le feu des Prussiens, les pauvres blessés angevins qui venaient d'être frappés par l'ennemi. Sa conduite, pendant la longue retraite qui suivit la deuxième prise d'Orléans, ne se démentit jamais, et tous ceux du 4^e bataillon de mobiles qui vivent encore ont conservé intact dans leur cœur le souvenir de celui que l'on retrouvait toujours au milieu du danger.

C'est là que nous avons connu le bon frère Victorin ; à partir de ce jour, nous lui avions voué une amitié, une admiration dont ces quelques lignes sont un bien faible témoignage ; et nous pleurons, avec tous ceux qui l'ont connu, sa fin prématurée.

E. ORIOLLE.

Les obsèques du frère Victorin ont eu lieu dimanche, en l'église-cathédrale d'Angers.

Tours. — L'Indépendant annonce la mort du général Foy.

Le général Foy était souffrant depuis quelque temps, mais il ne gardait ni le lit, ni la chambre, car la veille de sa mort on l'avait vu revenir de Poitiers avec son chef d'état-major.

L'honorable général a succombé dans la nuit du 10 au 11, vers une heure du matin, presque subitement. Il était atteint d'une angine de poitrine.

Aujourd'hui, à dix heures du matin, ses funérailles ont eu lieu à la cathédrale. Son corps a été ensuite dirigé sur Paris.

Ancenis. — On lit dans le Journal d'Ancenis :

La réorganisation de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Ancenis est des plus satisfaisantes : la tenue est régulière et l'armement amélioré. Cet heureux résultat a été obtenu avec une somme d'environ 1,000 fr., votée par le Conseil municipal.

LA DOUBLE ÉVASION DE LA PRISON DU MANS.

Voici les détails publiés par le journal la Sarthe sur la double évasion dont nous avons déjà parlé :

« La prison du Mans vient d'être le théâtre d'une évasion qui dénote chez celle qui l'a organisée, une audace et aussi il faut le dire une intelligence peu commune.

« Les faits se sont passés dans la nuit du 6 au 7 novembre.

« Tout le monde sait que le Palais-de-Justice est contigu à la prison ; ce que l'on ignore peut-être, c'est qu'il existe dans les combles du palais des chambres dont les fenêtres donnent sur l'une des cours réservées aux prisonniers.

« Il est vrai que ces fenêtres sont à seize mètres au-dessus du sol, et qu'il semblait jusqu'à ce jour assez difficile de les utiliser pour une évasion.

« La cour des cellules forme un carré presque parfait.

« D'un côté la gendarmerie, de l'autre les bâtiments de l'administration de la prison et le concierge. De ces deux côtés, les fenêtres donnant sur la cour sont garnies de solides barreaux de fer.

« Du côté du palais, le mur est à pic. Tout en haut seulement se trouvent les fenêtres des greniers.

« Enfin, les cellules réservées aux prisonniers sont de plain-pied avec la cour. A chacune d'elles se trouve un judas assez large, garni d'une grille et de trois gros barreaux de fer, qui sont scellés à leurs extrémités dans la porte même.

« Cette description, que nous essayons de rendre aussi claire que possible, était nécessaire pour faire comprendre les faits que nous allons raconter.

« Mercredi matin, en arrivant dans la cour des cellules, le gardien de service aperçut un judas absolument dégariné de son grillage et de ses barreaux qui gisaient sur le sol à quelques mètres de là.

« Il se précipita vers l'ouverture, explora l'intérieur de la cellule du regard ; les deux prisonniers qu'elle contenait la veille avaient disparu.

« Il y eut, comme bien on pense, un branle-bas général dans la prison. Des ressorts de montre, une lime et différents outils trouvés à la place occupée par les prisonniers, expliquèrent bien l'enlèvement des barreaux ; mais ce qu'il était difficile de deviner, c'est le chemin qu'avaient pris les prisonniers pour sortir de la cour.

« Une découverte que l'on faisait quelques instants après dans les combles du Palais-de-Justice, l'enquête ouverte aussitôt par M. Moriceau donnèrent le mot de l'énigme.

« La cellule où l'évasion s'était produite était occupée par un banqueroutier du nom de Cury, qui avait été condamné par contumace, en 1873, à vingt ans de travaux forcés, par la cour d'assises de la Sarthe, et dont l'arrestation n'avait été opérée qu'il y a un mois environ, à Paris.

« Cury avait pour compagnon de captivité un sieur Joubert, qui devait être traduit aux assises du mois prochain, pour différents vols qualifiés.

« Le jour où Cury avait été amené au Mans, sa femme était venue habiter, avec sa petite fille, âgée de onze à douze ans, dans une maison de la rue du Port.

« C'est la femme Cury qui a préparé et fait exécuter l'évasion.

« A peine s'était-elle installée au Mans, qu'elle consacrait presque toutes ses journées à visiter le Palais-de-Justice. Sa présence n'y inspirait aucun soupçon. Tantôt, en effet, elle venait demander l'autorisation de voir son mari, tantôt elle sollicitait quelque faveur pour lui ou s'adressait à des avocats.

« Sa présence ainsi justifiée, dès qu'elle se trouvait seule, elle errait dans les couloirs, examinait les lieux et dressait son plan.

« Elle ne tarda pas à remarquer, sous les combles, la chambre des huissiers, dont la fenêtre donne, presque en face — mais à 16 mètres au-dessus — de la cellule occupée par son mari.

« Depuis quelque temps déjà, elle avait commandé chez M^{me} Métais, rue des Minimes, six échelles de corde, destinées, avait-elle dit, à un pensionnat de jeunes filles.

« Ces échelles, elle les apportait à chacun de ses voyages au Palais-de-Justice, et les cachait dans les greniers sous des tas de bois.

« Le jour fixé pour l'évasion, d'accord avec son mari, elle fit porter à quatre heures de l'après-midi sa malle au bureau de la consigne, à la gare.

« Après quoi elle se rendit au Palais-de-Justice et se cacha dans les combles. Dès que la nuit fut venue, elle attacha l'une au bout de l'autre ses six échelles, et les relia par deux grandes cordes à la rampe de l'escalier qui donne dans le Palais, en face de la chambre des huissiers.

« Cela fait, elle ouvrit la fenêtre et jeta la corde à son mari, qui était sorti de sa cellule et qui attendait dans la cour avec son compagnon.

« Tous deux montèrent et retirèrent la corde.

« Arrivés au Palais, ils descendirent dans la salle des assises, pénétrèrent dans la partie réservée au public et avec un tourne-vis enlevèrent la serrure. Ils n'avaient plus qu'à descendre l'escalier et à sortir, ce qu'ils firent sans être inquiétés.

« A 4 heures 45 du matin, la femme Cury retirait sa malle de la consigne et prenait le chemin de Tours.

« Les deux évadés, le fait est établi par l'enquête, arrivèrent peu de temps après elle à la gare et demandèrent également des billets de seconde pour Tours.

« Le signalement des fugitifs a été télégraphié dans toutes les directions. On espère reprendre Joubert, qui ne doit pas avoir d'argent et que son complice ne tardera pas sans doute à abandonner en route.

« Quant à Cury, il a trouvé une si intelligente protectrice que l'on se demande si on parviendra à l'arrêter avant qu'il ait pu gagner la frontière. Il est probable, en effet, que la femme Cury, qui a si bien combiné l'évasion, a dû prendre pour la fuite toutes les mesures commandées par la prudence.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 11 novembre 1877.

Versements de 104 déposants (12 nouveaux), 11,204 fr. 38 c.

Remboursements, 396 fr. » c.

Faits divers.

Une singulière guérison. — On se le rappelle, ce soldat muet de l'armée de Darius, qui, dans une bataille, voyant son père sur le point de succomber sous les coups, retrouve instantanément l'usage de la parole et s'écrie : « Sauvez mon père ! »

Quelques exemples moins anciens peuvent aussi attester que des gens frappés de surdité à la suite d'une grande commotion ont souvent retrouvé la parole à la suite d'une autre.

Le fait suivant, qui s'est passé récemment, vient confirmer ce récit qui avait été longtemps relégué dans le domaine de la fable :

Il y a quelques années, un jeune Alsacien, alors âgé de dix ans, employé comme manœuvre à une construction, tombait d'un échafaudage. Cet accident produisit sur le pauvre enfant une émotion telle qu'il perdit depuis complètement l'usage de la parole.

Pendant les événements de 1870, il dut quitter le sol natal envahi par l'ennemi et vint se fixer à Alger, où il apprit l'état de boulangier. Par son travail et sa bonne conduite il sut en peu de temps mériter l'estime de son patron. L'intérêt qu'il lui portait l'engagea à tenter sa guérison par un moyen héroïque.

Une de ces dernières nuits, profitant d'un moment où le muet dormait dans le fournil, il lui attacha les mains sans qu'il s'en aperçût, puis alluma quelques fagots qui produisirent des flammes fort intenses, et il se mit à crier : *Au feu ! au feu !*

Le jeune homme, réveillé en sursaut et se voyant attaché, éprouva, en effet, une émotion si violente que, faisant un effort désespéré, il se mit à crier : « Détachez-moi ! je suis perdu ! »

Il rendit alors un flot de sang, et depuis lors il a complètement recouvré l'usage de la parole.

*

**

Un monsieur, au nez très-rouge, voyage en wagon. Son vis-à-vis a l'idée de le faire poser.

— Ce n'est pas à sucer de la glace, n'est-ce pas, monsieur, que vous avez rougi votre nez ?

— Hélas ! non, cher monsieur ; et pourtant pendant toute une année je n'ai bu que du lait.

— Toute une année !

— Oui, monsieur ; il est vrai que c'est l'année que j'étais en nourrice.

Pour les articles non signés : P. GODET.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE.

11 novembre 1877.

C'est la politique qui, maintenant, règle les mouvements de la Bourse ; on s'en aperçoit à l'instabilité des cours et à la violence des fluctuations ; d'un jour à l'autre, il se produit des variations de 80 centimes. Jusqu'à mercredi, la spéculation a broyé du noir.

Le 5 0/0 est descendu à 104.80, le 3 0/0 a perdu le cours de 70 ; puis, subitement, ses idées ont changé et elle a relevé le 5 0/0 au-dessus de 105.50. L'argent n'est pour rien dans la direction du marché ; inquiet des éventualités que l'avenir peut nous réserver, il se tient à l'écart.

Le solde des recettes générales n'est pas toujours acheteur, et quand il se traduit par des achats, il ne porte que sur un chiffre de rentes insignifiant. Le monde des affaires s'est repris à espérer une prompt solution du conflit russo-turc à la réception des dépêches annonçant les désastres des armées ottomanes ; nous voulons bien croire avec lui que la médiation des puissances neutres sera plus facile quand la Russie tiendra son adversaire à sa merci que quand la Turquie opposait à l'envahisseur une résistance imprévue.

L'épargne recherche les valeurs sur lesquelles la politique n'exerce pas son influence. On demande les obligations de la chambre de commerce de Calais dotées de la garantie de l'Etat ; remboursables à 1,000 fr. en 1888, elles ne peuvent guère à cause de la courte durée de leur amortissement descendre au-dessous de ce cours, quand même les événements provoqueraient une notable dépréciation du cours de nos rentes. En ce moment, elles ont une tendance marquée à la hausse, on s'empresse de les mettre en portefeuille pour bénéficier des 4 mois de coupons acquis. Le coupon de 23 fr. 75 se détache le 31 novembre prochain.

Le 5 0/0 italien a retrouvé son élasticité accoutumée, il a touché le cours de 72. On a cessé de parler de l'imminence d'une crise ministérielle et les bulletins de santé du Souverain-Pontife que transmet le télégraphe n'ont rien d'alarmant. Il ne faut cependant pas perdre de vue que le Parlement reprend ses séances le 22 de ce mois, et que l'extrême gauche a annoncé l'intention de retirer son appui au cabinet.

Il n'est pas de semaine où n'arrive de Madrid la nouvelle de récentes économies décrétées par le ministre des finances. L'Extérieure espagnole a enfin franchi le cours de 13 fr., visé depuis longtemps par les acheteurs. En attendant le rétablissement de l'équilibre budgétaire, l'Espagne emprunte pour faire honneur à son échéance de janvier. Les victoires des armées du czar font monter en même temps les valeurs russes et ottomanes. Les obligations égyptiennes 6 0/0 ont encore une fois revu le cours de 170.

Les Florins autrichiens en or sont lourds, les acheteurs semblent pour l'instant borner leur ambition au maintien du cours de 63. Les actions des Compagnies d'assurances donnent lieu à des transactions suivies, celle de l'Aigle (incendie) sont demandées à 3,850 fr. avec une tendance marquée à la hausse. L'amélioration du trafic des chemins de fer français a fait de nouveaux progrès ; la quarante-troisième semaine a produit 156,000 fr. de plus que la période correspondante de 1876. Les cours des actions de nos grandes Compagnies restent en dehors du mouvement des valeurs de spéculation, la nuance est plus ferme qu'au début de la semaine.

Les obligations de la Vendée, que l'on avait poussées à 170 avant la réunion de leurs porteurs, sont tombées au-dessous de 160 le lendemain de cette assemblée. La décision de la commission d'arbitrage laisserait disponible, si elle était adoptée par les Chambres, un dividende approximatif de 80 0/0 pour les obligations. On comprend difficilement que les répartitions à recevoir par les obligations des Compagnies en faillite, variant avec le cours d'émission de ces titres, on persiste à ne leur accorder qu'une cote unique. C'est là un fait très-préjudiciable aux intérêts des possesseurs d'obligations émises aux prix les plus élevés. Les Orléans à Châlons, quatrième émission, sont tombés à 150 ; nous avons prévenu nos lecteurs contre les cours factices de ces titres cotés, il y a moins d'un an, à 250.

Les Charentes et les Lille à Valenciennes sont stationnaires, la spéculation ne s'en occupera que quand la question du rachat sera soumise au Parlement.

En fait de sociétés de crédit, la Banque de France et le Crédit foncier sont les seules institutions françaises ayant en ce moment-ci un véritable marché. Le Crédit mobilier espagnol a reculé à 500, puis s'est relevé d'une quinzaine de francs, mais sans entrain.

(Correspondance universelle.)

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 NOVEMBRE 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			70 10	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	635		10	Canal de Suez	690		5
4 1/2 %			98	Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p.	632	50		Crédit Mobilier esp.	511	95	8 75
5 %			105 30	Crédit Mobilier	147	50	1 25	Société autrichienne	340		0 25
Obligations du Trésor, j. payé.			483	Crédit Foncier d'Autriche	107	50	2 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857			231	Charentes, 500 fr. t. p.	127	50		Orléans	333		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			490	Est	612	50		Paris-Lyon-Méditerranée	327		
1865, 4 %			509 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1063	75	3 75	Est	325	50	
1869, 3 %			384	Midi	770			Nord	329	50	
1871, 3 %			370	Orléans	1032	50	7 50	Ouest	323	50	
1875, 4 %			480	Ouest	670		5	Midi	320		
1876, 4 %			474 50	Vendée, 500 fr. t. p.	1207	50	7 50	Charentes	225		
Banque de France			2955	Compagnie parisienne du Gaz	502	50		Vendée	156	50	
Comptoir d'escompte			610	C. gén. Transatlantique	502	50		Canal de Suez	535		

CREMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
 (Service d'été, 5 juin 1877).
 DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste
4	15	omnibus
5	30	omnibus
6	45	omnibus
7	15	express
10	37	omnibus

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct
8	21	omnibus
9	40	omnibus
12	40	express
4	44	omnibus
10	28	express-poste

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 45.

Etudes de M^e CALLIER, avoué à Saumur, successeur de M^e BODIN, et de M^e MARCHAND, notaire à Angers, n° 12, boulevard du Haras.

VENTE

Sur licitation, en quatre lots.

- 1^e Partie de la ferme de la Désertière;
 - 2^e De la ferme de la Martinière, cultivée par Delahaye;
 - 3^e Du surplus de la métairie de la Désertière, cultivée par Charbonnier;
 - 4^e De la ferme de la Martinière, cultivée par François Courant;
- Le tout situé commune de la Poitevinière, canton de Beaupréau, arrondissement de Cholet (Maine-et-Loire), dépendant de la succession de M. Emile-Louis Guionis, décédé mineur, à Nueil, le 18 mars 1875.

L'adjudication aura lieu le dimanche 18 novembre 1877, à midi, à la Mairie de la commune de Jallais, près Beaupréau, par le ministère de M^e MARCHAND, notaire à Angers, commis à cet effet.

Premier lot.

Partie de la ferme de la Désertière, comprenant des bâtiments, cour, terres et pré.

Contenant 5 hectares 79 ares 71 centiares, ci... 5h.79a.71c.

Deuxième lot.

La métairie de la

A reporter. 5 79 71

Report. 5 79 71
 Martinière, cultivée par Delahaye, comprenant bâtiments, dépendances, terres et prés.

Contenant 17 hectares 30 ares 22 centiares, ci... 17 30 22

Troisième lot.

Le surplus de la métairie de la Désertière, affermée à Charbonnier, comprenant terres et prés.

Contenant 7 hectares 58 ares, ci... 7 58

Quatrième lot.

La ferme de la Martinière, cultivée par François Courant, comprenant bâtiments, servitudes, dépendances, terres et prés.

Contenant 18 hectares 69 ares 90 centiares, ci... 18 69 90

Total des contenances: 49 hectares 37 ares 83 centiares, ci. 49 37 83

MISES A PRIX.

En vertu du jugement du tribunal civil de Saumur, du 1^{er} février 1877, les immeubles à vendre le seront sur la mise à prix ci-après:

Le 1^{er} lot. — Quatorze mille cinq cent quatre-vingt-huit francs, ci... 14,388 fr.

Le 2^e lot. — Trente-un mille deux cent vingt-trois francs, ci... 31,223

A reporter. 45,811

Report. 45,811
 Le 3^e lot. — Treize mille sept cent soixante-onze francs, ci... 15,771

Le 4^e lot. — Trente-cinq mille cinq cent cinquante-deux francs, ci... 35,552

Total des mises à prix: quatre-vingt-quinze mille cent trente-quatre francs, ci... 95,134

Les premier et troisième lots pourront être réunis, le jour de l'adjudication, en un seul lot, sur le montant des adjudications partielles.

Pour les renseignements, s'adresser:

1^o A M^e MARCHAND, notaire à Angers, dépositaire du cahier des charges;

2^o A M^e CALLIER, avoué poursuivant, demeurant à Saumur;

3^o Et à M^e ALBERT, avoué co-licitant. (602)

A VENDRE

UN JARDIN

Entouré de murs, Situé à la Croix-des-Sables, commune de Bagneux.

Contenant 33 ares, bien affruié, avec trois carrés d'asperges en plein rapport.

S'adresser à M^e GOVIN, rue de Bordeaux, 31. (603)

Maison à vendre ou à louer, en totalité ou par parties, rue de la Comédie, 19. S'adresser à M^e THYFOINE, rue d'Orléans, 85. (574)

LIQUIDATION
 DE
TOILES ET NOUVEAUTÉS

M. CATHELINÉAU a l'honneur de prévenir sa clientèle que la fin de sa liquidation est confiée aux soins de M^{me} BODAIRE, gérante de la succursale de M. Lemerle-Bodaire, fabricant de tapisseries à Angers, boulevard des Lices.

Les marchandises seront vendues comme précédemment, au prix de facture, dans le même local, rue du Portail-Louis, n° 37.

Beau choix de toiles, nappes, serviettes, mouchoirs.

Rabais de 50 0/0 sur tous les articles d'hiver et nouveautés.

Jusqu'au 24 juin 1878, M. Cathelinéau se tiendra tous les jours à son magasin.

M. LEMERLE-BODAIRE a l'honneur de donner avis aux Dames qu'elles trouveront dans cette maison, outre les plus nouveaux modèles de sa fabrication, un solide permanent de ceux ayant déjà parus.

De même, un assortiment complet en Laines anglaises, Haubourg, Saxe et Soies diverses.

Modèles de Métiers en location.

ON DEMANDE DES OUVRIÈRES sachant très-bien faire la tapisserie.

Etude de M^e CHARLES PATON, Commissaire-priseur à Saumur.

VENTE
 APRÈS DÉCÈS.

La continuation de la vente Bordière, rue Nationale, est fixée au mardi 13 novembre 1877, à midi. Mardi, linge et meubles. Mercredi, outils et merrain. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER
 PRÉSENTMENT.

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affruié, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson.

MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

MAISON A. MURAY
 Chemisier à Saumur.

Demande de suite des ouvrières pour la fabrication de caleçons, gilets et chemises de flanelles.

On se charge également de toutes les réparations, livrables dans quinze jours. (575)

ON DEMANDE DE SUITE un garçon de vaisselle et un garçon d'office. S'adresser au Café de l'Union.

Saumur, imprimerie P. GODET.

MAISON SPÉCIALE
D'HABILLEMENT POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS
 Saison d'Hiver 1877-1878
A LA BELLE JARDINIÈRE
 26, RUE D'ORLÉANS, 26
SAUMUR

La maison de la BELLE JARDINIÈRE, établie à Saumur depuis plus de 30 ans, se recommande tout particulièrement à sa nombreuse clientèle pour la bonne qualité, l'élégance et la modicité des prix de tous ses produits.

Ne tenant spécialement que l'habillement, et traitant ses achats dans les mêmes conditions que les plus fortes maisons de Paris, cette maison peut offrir un choix immense aux prix les plus avantageux.

VÊTEMENTS SUR MESURE FAITS A PARIS

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
 Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.